



Producteur d'ÉNERGIES  
Renouvelables



## LETTRE D'INFORMATION D'ÉNERGIE RHÔNE VALLÉE #ERV 18 - mai 2022

Connaissez-vous Energie Rhône Vallée ?

Connaissez-vous son rôle d'opérateur auprès des collectivités ?

Connaissez-vous son engagement pour la défense des énergies vertes, propres et renouvelables ?

Cet engagement, inscrit dans l'ADN d'Energie Rhône Vallée depuis sa création, en 2011, est mis au service du territoire avec la réalisation d'unités de production : biomasse, éolien, hydroélectricité, photovoltaïque..

Les élus de Drôme et d'Ardèche, avec qui notre SEM a déjà réalisé des projets, peuvent témoigner de ses compétences et du professionnalisme de ses équipes.

Toutefois, les missions de notre SEM semblent encore assez mal connues.

C'est le sens de ce numéro qui vous présente ses différentes activités et plusieurs de ses réalisations dans la Drôme et dans l'Ardèche.

Depuis mon arrivée à la présidence d'ERV, j'ai privilégié la proximité en allant à la rencontre de nombreux élus et partenaires drômois et ardéchois.

Je souhaite poursuivre ces rencontres pour continuer à présenter Energie Rhône Vallée et définir, avec vous, les besoins de vos collectivités en matière de projets d'énergies renouvelables.

N'hésitez pas à faire appel à nos services, à nos compétences, à nos métiers. Nous sommes et resterons à votre écoute.



Bien à vous.

**Hervé COULMONT**  
Président Directeur Général

### QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 2011 à l'initiative du Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (Territoire d'Énergie SDED), la SEM a été rejointe dans son capital par le SDE07 en 2016.

Energie Rhône Vallée regroupe les communes de la Drôme et de l'Ardèche. Elle s'attache à installer des unités respectueuses de l'environnement et des personnes.

Elle développe des productions d'énergies issues de ressources naturelles, hydrauliques, éoliennes ou solaires, richesses inépuisables et disponibles dans nos régions très ensoleillées.



### ÉNERGIE RHÔNE VALLÉE

**L'OPÉRATEUR** privilégié au service des **collectivités** pour :

- ▶ le **développement** de nouvelles unités de production (**biomasse, éolien, hydroélectricité, photovoltaïque**)
- ▶ le **rachat** d'installations existantes
- ▶ la prise de **participation** dans d'autres projets